



DIRECTIVES POUR COMPLÉTER LE QUESTIONNAIRE D'INSCRIPTION

* **A Genève depuis le :**

Indiquer la date d'établissement dans le canton (cette information est obligatoire pour l'obtention d'un logement de type HLM ou HM).

* **Permis de séjour :**

Les Genevois indiquent « GE » les confédérés et les étrangers, le type de permis de séjour (permis d'établissement, permis B, C etc.)

* **Documents à joindre à la demande :**

(pour chaque personne qui résidera dans le logement)

- Certificat annuel de salaire délivré par l'employeur
- Trois dernières fiches de salaires
- Dernière taxation d'impôt délivrée par l'administration cantonale
- *A défaut, toutes attestations permettant de déterminer le revenu brut familial prévisible pour l'année.*
- Photocopie d'une pièce d'identité
- Photocopie du permis de séjour ou du permis d'établissement

Les affiliés de la CEH doivent également joindre au présent questionnaire tous les documents utiles. La division immobilière, pour des raisons de confidentialité, n'a pas accès à leur dossier.

Remarques importantes :

UN QUESTIONNAIRE ILLISIBLE OU INCOMPLET NE SERA PAS ENREGISTRÉ

- Le formulaire de demande de logement, ainsi que ses annexes, doivent être retournés à la CEH **uniquement par courrier postal**.
- La présente demande est valable pour une période 12 mois. Passé ce délai elle sera radiée de notre fichier.
- En raison du très grand nombre de demandes d'inscription à gérer, aucun renseignement ne sera donné par téléphone.
- Dès qu'une opportunité se présente, la régie, en charge de l'immeuble, prendra directement contact avec vous.

Edité le 08.04.2011